

L'ORDRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE

Table des matières

Décret d'approbation : le Préfet de la CIVCSVA, le C^{al} Hamer promulgue les constitutions revues à la suite de Vatican II.

Règles de saint Augustin - Constitutions de saint François de Sales : seront éclairées par les *Réponses et les Exhortations* (Tome II) de sainte Jeanne de Chantal.

Constitutions de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie

À la fin les **Normes Juridiques** mises à jour en conformité avec les prescriptions du nouveau CIC.

CONSTITUTIONS DE L'ORDRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE

I – Vocation et forme de vie dans l'Église

Ce chapitre nous donne notre carte d'identité. Il nous dit aussi à quoi nous sommes appelées, notre « charisme », le service que l'Église attend de nous.

Des traits essentiels de la sainteté visitandine y sont relevés :

- **Filles d'oraison** : à la suite de Jésus, notre identité profonde est une filiation. Filles d'oraison, nous sommes engendrées par l'oraison. Nous devenons nous-mêmes dans la prière contemplative.
- **Contemplatives dans l'Église et leur forme de vie communautaire** : notre vocation est *contemplative* et notre forme de vie dans l'Église est *communautaire*. L'Église nous reconnaît comme contemplative, c'est notre place et notre mission ; mais nous ne sommes pas ermites, notre forme de vie est cénobitique, en communauté.
- **Le lien de charité** : c'est l'humble gloire des Sœurs de la Visitation. Ce lien de la dilection qui a d'abord uni nos saints Fondateurs, doit nous lier les unes aux autres. Cette union fraternelle prend sa source en Jésus afin qu'il soit lui-même notre Cœur (du blason à la sauvegarde : le cœur de la visitandine remplacé par le Cœur de Jésus).
- **Secrète fécondité apostolique** : ainsi l'Église définit l'apostolat de la vie contemplative. Fécondité de l'offrande de notre vie cloîtrée, de l'Office divin célébré en communauté, reflet de l'amour trinitaire.

Nos Constitutions ratifiées par l'Église sont notre manière de vivre l'Évangile selon l'esprit de nos Fondateurs. Voici les notes caractéristiques de cet esprit :

- **Bon plaisir divin** : seul but de notre quête de Dieu
- **Humilité envers Dieu et douceur envers le prochain**
- **Simplicité et joie dans la vie commune** : qui suppléent aux austérités.

Notre manière de vivre l'Évangile prend sa source dans le mystère évangélique de **la Visitation**. Comme Marie nous pouvons dire : *Dieu m'a ôté à moi-même, pour me prendre à soi et me donner au peuple*.

Le **Sacré-Cœur**, dès 1611 fut dévoilé à notre saint Fondateur l'origine de notre petite congrégation.

Nos Constitutions ont été revues à la suite du concile Vatican II et du décret *Perfectæ caritatis* mais il n'y a pas rupture entre les 1^{ères} constitutions et les nouvelles ; voir le décret du Cardinal Hamer.

3d : d signifie droit

I - FILLES ÉVANGÉLIQUES

Expression que nous retrouverons à la fin des constitutions : *Les religieuses de la Visitation qui seront si heureuses que d'observer leurs Règles fidèlement pourront véritablement porter le nom de Filles évangéliques.* Nos Constitutions sont notre manière de vivre l'Évangile.

Cette partie concerne plutôt la vie et l'engagement personnels de chaque sœur.

VIE CONSACRÉE VÉCUE EN COMMUNAUTÉ DE CHARITÉ

II – Profession des conseils évangéliques – consécration et vœux

1^{ère} consécration : le baptême. C'est en lui que s'enracine l'appel particulier du Seigneur à le suivre par la profession des conseils évangéliques, profession acceptée par l'Église.

III – L'obéissance religieuse

Ce n'est pas une obéissance disciplinaire mais une obéissance d'amour, une obéissance filiale, une obéissance communautaire dans laquelle nous cherchons ensemble à faire la volonté du Père. C'est l'obéissance qui fait le religieux selon notre saint Fondateur.

IV – La chasteté consacrée

Qui réserve la personne à Dieu avec sa capacité d'aimer, donc personne n'en est exclu. Tu seras mon épouse...

V – La pauvreté évangélique

Donc pauvreté en esprit, détachement, partage, pauvreté aimée, aimer à manquer de quelque chose

VI – Vie commune et fraternelle dans l'amour

Importance de cette « communauté de charité » à la Visitation, de ce lien de dilection vital.

EN UNION DE VIE AVEC DIEU DANS LE CHRIST

VII – Liturgie sacrée – Eucharistie – Liturgie des heures

Le monastère est une maison de prière.

VIII – Oraison et lecture spirituelle

« Leur union intime avec Dieu, leur communion de vie entre elles, leur mystérieuse fécondité apostolique dépendent de la qualité de leur oraison ».

Lectio divina : la lecture quotidienne de la Parole de Dieu est essentielle à la contemplation.

« Lecture des grands maîtres spirituels et en particulier celle des fondateurs » : 26 volumes pour notre saint Fondateur, Réponses et exhortations de notre sainte Mère (3 volumes) + correspondance (6 volumes).

IX – Sacrement du pardon – onction des malades – passage vers le Seigneur

Fidélité à l'examen de conscience. Le sacrement du pardon inséparable de l'œuvre totale de la Rédemption. Mort d'amour à la suite de Marie.

VIE CACHÉE AVEC LE CHRIST EN DIEU

X – Comme le Christ Jésus doux et humble

Humilité généreuse et vaillante.

Douceur fraternelle dans la patience et le pardon.

XI – Ascèse et mortification

Par fidélité à notre vocation contemplative : mort à soi-même au plus profond de l'être.

Actes concrets de mortification : réfectoire, modestie des yeux, silence, pénitences, acte pénitentiel en privé.

XII – Silence et parole

« Le vrai silence intérieur n'est pas vide mais présence vivante au Dieu vivant. Silence de communion. »

XIII – Retrait du monde

« Si les sœurs quittent parents et amis, ce n'est pas pour ne plus aimer, c'est pour préférer Jésus Christ et en Lui aimer d'un amour plus fort ». Clôture papale. Notre droit particulier autorise les sorties des moniales (= sœurs internes) pour le service extérieur dans l'enclos du monastère.

Habit propre de l'Ordre.

XIV – Relations extérieures et apostolat des sœurs contemplatives

Accueil des retraitantes.

Insertion dans l'Église locale (par des sœurs externes). Liens de famille, d'amitié, de travail, marqués par notre vocation religieuse. Notre courrier porte ce cachet religieux mais avec simplicité et discrétion.

Apostolat du Sacré-Cœur.

II - VIE RÉGULIÈRE

Cette partie concerne plutôt la vie communautaire à l'intérieur du monastère.

XV – Vie communautaire

Vie réglée par un horaire commun. Les récréations sont indispensables, l'obéissance est très utile pour garder le recueillement.

XVI – Le travail

Le travail est prière vécue, service communautaire, coopération à l'œuvre de la Rédemption. Le travail exige aussi qualité et compétence, intelligence et dévouement.

XVII – Entretiens avec la supérieure

Reddition de comptes tous les mois : comportement (fautes, prière, lecture), santé, emploi.

En plus, peut y avoir aussi des entretiens plus spirituels de l'ordre de la direction.

XVIII – Le chapitre ordinaire

Double but : enseignement commun par la supérieure, fidélité plus grande à l'observance (coulpes, défis, point d'attention)

XIX – Entraide fraternelle

Nous sommes responsables de la fidélité les unes des autres.

Une faute légère : que les autres ne la reprennent pas. Plusieurs fois le même manquement : signaler le fait à la supérieure.

Faute importante et secrète : la sœur qui en a connaissance lui fera fraternellement la « correction » ; ceci jusqu'à trois fois ; et si la sœur persiste, la supérieure et elle seule doit en être avertie.

Faute grave et publique : avertir immédiatement la supérieure.

Si, aucun regret, aucun effort, fautes réitérées ou touchant des points importants des Constitutions, la Supérieure et son conseil cherchent les remèdes. Après entretiens avec la sœur, on établit des comptes-rendus écrits. Si, sans effet, Ordinaire du lieu. En cas d'obstination : renvoi sur vote du Conseil, avis de l'évêque et confirmation du Saint-Siège.

III – L’ORDRE DANS L’ÉGLISE ET GOUVERNEMENT DES MONASTÈRES

Rapports avec la hiérarchie ecclésiastique et les diverses instances des monastères

XX – L’Ordre de la Visitation dans l’Église

Obéissance au Pape en vertu de notre vœu. Respect et amour filial envers l’évêque. Celui-ci agit soit directement soit par l’intermédiaire d’un délégué, il nomme le chapelain, les confesseurs. La communauté fait partie du peuple de Dieu, partage de la même mission. Possibilité d’adaptation en fonction des divers pays, mais dans la fidélité à la tradition de l’Ordre. Valeur du coutumier par fédération. Grande communication entre les monastères, promptitude à l’entraider.

Les fédérations voulues par l’Église depuis Pie XII, le pouvoir des Mères fédérales est renforcé avec *Cor orans* pour la formation des Supérieures, des maîtresses, des novices, pour la fermeture d’un monastère.

XXI – Membres de l’Ordre

Admission des personnes ayant une infirmité, ou d’un âge avancé, des veuves libres d’obligations.

Dans l’unité d’esprit et de vie, reconnaître des Sœurs internes et des Sœurs externes.

Cor orans suppression : nombre de religieuses, âge avancé de la majorité, capacité réelle de gouvernement et de formation, manque de vocations depuis plusieurs années, manque de vitalité. Fondation : au moins 5 Sœurs dont 3 de vœux solennels.

XXII – Gouvernement du monastère

Sans entrer dans le détail des différentes instances de l’organisation de la Communauté, cette Constitution souligne ce qui en fait l’unité : répondre communautairement à une même vocation.

XXIII – La Supérieure

Critères pour les élections : union à Dieu, maturité humaine et spirituelle, capacité d’écoute et d’ouverture.

Responsabilité spirituelle de la Communauté. Soumission aux Constitutions.

XXIV – Conseil et Sœurs conseillères

Elles doivent aider la Supérieure dans la recherche de la volonté de Dieu, être représentatives de la Communauté. L’Assistante choisie par la Supérieure parmi les Conseillères.

Vote consultatif : la Supérieure reste libre, cependant en cas d’unanimité des Conseillères, elle ne peut sans un motif sérieux s’y opposer. Vote délibératif : à la majorité.

XXV – Chapitre d’affaires

Prise d’habit, Profession temporaire, Profession perpétuelle simple ou solennelle. Incorporation d’une Sœur d’un autre monastère (après 2 ans de séjour). Aliénation d’un bien du monastère (vente ou dépense). Fondation. Fermeture. Acceptation d’un travail qui engagerait durablement une grande partie de la Communauté. Changement durable de l’horaire.

XXVI – Assistante, Sœurs suppléantes

En cas d’absence, elle supplée la Supérieure. Elle veille à l’observance. Unie à la Supérieure, unie à la Communauté. Les Sœurs suppléantes suppléent en cas d’absence de la Supérieure et de l’Assistante pour les exercices communautaires.

XXVII – La Maîtresse des novices

Mission d’accompagnement des vocations et de discernement.

Entraîner les novices sur le chemin du don total et de l’union à Dieu par sa fidélité et son enseignement.

Insistance sur la bonne connaissance de chaque âme qui lui est confiée : confidences, attraits, dons de chacune.

XXVIII – Administration temporelle

La Supérieure en est la 1^{ère} responsable.

Elle nomme les officières après l'avis du Conseil, celles-ci se comportent comme de simples et fidèles intendantes du Seigneur.

L'économe se tient en dépendance de la Supérieure. Les officières sont des Sœurs appelées à servir leurs Sœurs.

Toutes collaborent au bien commun dans le respect.

XXIX – Sœurs externes, services extérieurs

Membres de l'Ordre.

Lien vivant entre la Communauté et l'extérieur. Relations avec l'extérieur et travaux hors clôture.

IV – FORMATION ET PROFESSION RELIGIEUSE

Formation initiale et permanente.

XXX – Le postulat

- Candidates : on dira maintenant Aspirantes. Cette étape d'un an est désormais confiée à une Sœur autre que la Maîtresse, et les séjours se font en Communauté, cela est établi avec l'avis des Sœurs conseillères d'après *Cor orans*.
- Postulantes : une année dédiée pour la formation humaine et spirituelle, l'approfondissement de l'engagement baptismal. C'est un processus d'assimilation progressive des éléments fondamentaux de la vie monastique contemplative.

XXXI – Le noviciat

Enracinée dans le mystère pascal du Christ, la novice doit devenir une âme forte, s'acheminer vers une vie d'union à Dieu profonde et courageuse, humble et confiante. Formation biblique, doctrinale, liturgique, vœux, esprit des Fondateurs.

Cors orans : La lectio divina prolongée sous la direction d'une Sœur experte qui sait ouvrir l'esprit de la novice à l'intelligence des Écritures, guidée par les écrits des Pères de l'Église et exemples de vie des Fondateurs. Dévotion à Marie.

XXXII – Profession religieuse et vœux

La formation se poursuit. Peu à peu insertion dans la communauté, passage progressif à la formation continue. C'est sans doute à ce stade que les nouvelles normes de *Cor orans* vont modifier nos Constitutions.

XXXIII – Formation continue des Sœurs

Poursuivre tout au long de la vie la formation intégrale : donc pas seulement des livres de spiritualité mais aussi doctrinaux. Il y a d'abord les livres distribués par la Supérieure que l'on reçoit avec confiance mais en plus faire des recherches à la bibliothèque, aimer à approfondir certains points qui nous interrogent. Les œuvres des Fondateurs doivent devenir familières (entretiens communautaires).

V – OBSERVATION DES CONSTITUTIONS

XXXIV – Fidélité par amour

« Quand elle demande à chacune de conformer sa vie aux Constitutions, l'Église n'a pas seulement en vue la sanctification personnelle mais une plus grande sainteté de tout le Corps du Christ et son efficacité de Rédemption ».